

COMMUNE DE
GERMIGNY L'ÉVEQUE
77910

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE **MEAUX**
CANTON LA FERTE-SOUS-JOUARRE

Tél : **01.64.33.01.89**
Fax : 01.64.33.86.66
courriel : mairie.germigny-leveque@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 31 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal de Germigny l'Évêque, dûment convoqué par son Maire, Mme MARIE-MELLARE Aline, se réunira en session ordinaire le :

MARDI 31 OCTOBRE 2017
à 20 heures 30
salle ruelle aux Loups

Fait à Germigny-L'Évêque le 25 Octobre 2017

ORDRE DU JOUR

- 2017 - 37 Instauration de la RODP provisoire (redevance pour l'occupation provisoire du domaine public de distribution de gaz),**
2017-38 Autorisation à donner au Maire pour signer le marché des travaux de ravalement de l'Eglise,
2017-39 Autorisation à donner au Maire pour présenter une demande de subvention au titre de la DETR 2018 pour réaliser les travaux de peinture à l'école,
2017-40 Demande de subvention de l'association « Les Germinions »,
2017-41 Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation des compétences (article L2122-22 du CGCT),
2017-42 Questions diverses.

Nombre de conseillers :
- en exercice : 15
- présents : 09
- votants : 14

L'an deux mille dix-sept,
le MARDI 31 Octobre 2017 à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de GERMIGNY-L'ÉVEQUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.
Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :
25 Octobre 2017

Étaient Présents :

Mmes Mrs : **MARIE-MELLARE** Aline - **BRIAND** Alain - **CHATEAU** Andrée - **CASCALES** Rodolphe - **DUBREUIL** Joëlle - **SCANZAROLI** Jean-Luc - **WURTZ** Séverine - **KACZOROWSKI** Richard - **ROUILLON** Katherine -

Absente excusée : Mme Céline **MARIOT**

Absents excusés et représentés : M. **MONTAGNON** Dominique pouvoir à M. **BRIAND** Alain - M. Philippe **HELM** pouvoir à Mme Andrée **CHATEAU** - Mme Florence **SCIPION** pouvoir à Mme Joëlle **DUBREUIL** - Mme Valérie **PICHAVANT** pouvoir à Mme Katherine **ROUILLON** - Mme Josiane **RISPINCELLE** pouvoir à Mme Aline **MARIE-MELLARE** -

Secrétaire : Mme **CHATEAU** Andrée

2017 – 37 Instauration de la RODP provisoire (redevance pour l'occupation provisoire du domaine public de distribution de gaz)

Madame le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été voté par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

Madame le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil, concernant les réseaux de distribution de gaz (**article 2**) :

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

« PR= 0,35* L

« PR, exprimé en euros, est le plafond de redevance due au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;

« L représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

« Pour permettre à la commune de fixer cette redevance, l'occupant du domaine communique la longueur totale des canalisations construites et renouvelées sur le territoire de la commune et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due ».

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dite « RODP provisoire ».

2017-38 Autorisation à donner au Maire pour signer le marché des travaux de ravalement du clocher de l'Eglise

L'opération consiste en la réalisation du ravalement du clocher de l'Eglise Saint Barthelemy.

Suite à l'ouverture des plis remis le samedi 14 octobre 2017, il a été procédé à l'analyse des offres au regard des critères de sélection suivants :

- le prix des prestations affecté d'un coefficient de pondération de 0,50
- la valeur technique affectée d'un coefficient de pondération de 0,40 (appréciée au vu des documents explicatifs joints à l'offre)
- le délai d'exécution affecté d'un coefficient de pondération de 0,10.

Au regard de ces éléments, nous obtenons le tableau suivant :

ENTREPRISES	PRIX (€ TTC)	NOTES POUR VALEUR TECHNIQUE	NOTES POUR PRIX	NOTE POUR DELAI D'EXECUTION	NOTE FINALE	Classement
NUANCE	145017.60	30	50	10	90	3
VERSCHOORIS	215134.20	40	25.82	10	75.82	4
BROUSSAIL	161387.47	40	44.36	6	90.36	2
CANARD	156600.00	40	46.00	8	94.00	1

L'offre de l'entreprise **CANARD** peut être considérée comme la mieux disante et être proposée comme attributaire du marché pour un montant de **156 600 € TTC**.

L'opération sera financée de la façon suivante : une subvention du département à hauteur de 30 000 euros et le reste sur les fonds propres de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne autorisation à Madame le Maire pour signer le marché des travaux de ravalement de l'Eglise avec la société CANARD pour un prix de 156 600 euros TTC.

2017- 39 Demande de subvention au titre de la DETR 2018

Madame le maire indique au conseil municipal qu'une demande de subvention pourrait être présentée au titre de la DETR 2018 pour réaliser des travaux de peinture à l'école.

Le coût prévisionnel global des travaux est de 26 356.00 euros H.T.

Afin de financer notre projet, nous pourrions solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2018 pour un montant de 13 148, 00 € ; Le solde sera financé par les fonds propres de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- approuve le projet de travaux de remise en peinture du couloir, du dortoir, des sanitaires, de la verrière et de 5 classes de l'école primaire et maternelle,
- arrête les modalités de financement suivantes :

Coût global de l'opération :	26 356,00 € HT.
	31 627,20 € TTC.

Montant de la subvention sollicitée

au titre de la DETR 2018	13 148,00 €.
--------------------------	--------------

Part de financement restant à la charge de la commune	18 479.20 €
---	-------------

- Et autorise Madame le maire à présenter un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2018 pour un montant de 13 148.00 € euros, ce qui représente 50 % du montant hors taxe de l'opération.

2017-40 Demande de subvention LES GERMINIONS

Madame le Maire fait part d'un courrier reçu de la nouvelle association « Les Germinions » laquelle sollicite une subvention afin d'organiser des manifestations au profit des élèves de l'école La Pinède.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser à l'association « Les Germinions » la somme de 300.00 €

2017-41 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE COMPETENCE (article L2122-22 du CGCT)

Espaces verts et aménagements de voirie :

Les acquisitions :

- une barrière levante salle polyvalente : 1575,90 euros TTC
- un souffleur et une débroussailleuse : 1 425 euros TTC.

Mobiliers et aménagement des locaux :

- Mobilier pour le centre de loisirs : 1 170,64 euros
- Anti-pince doigt centre de loisirs : 957 euros
- Mobilier pour l'école (chaises et tables) : 2 673,35 euros
- Réfrigérateur pour le centre de loisirs : 323,09 euros
-

Travaux :

- Création de la porte de communication entre l'école et l'ancienne garderie et affectation de l'ancienne garderie en salle des enseignants : 2 309 euros TTC

- **Aménagement mairie** : les travaux d'accessibilité sont terminés et les devis pour les peintures et le sol ont été signés (peinture : 10 672 euros TTC et sol : 5 560,32 euros TTC)

- **Clôture de l'école** :

Réalisation d'un appel d'offre le 26 août 2017 – date limite de réception des plis le 16 septembre 2017. Cinq entreprises ont déposé une offre. Après analyse des offres, le marché a été confié à la société SITE EQUIP pour un prix de 24 746,50 euros HT, soit 29 695,80 euros TTC.

Pas de questions diverses

Fin du Conseil à 20h45.